

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00388

ASSOCIATION ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES - SUBVENTION 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230038810

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

ASSOCIATION ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES - SUBVENTION 2023

I. Contexte

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est une association de type "loi de 1901", organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air au titre du Code de l'environnement (livre II, titre II; articles L 221-1 à L 221-5). Elle est présidée par Eric Fournier, Vice-Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil d'Administration est composé de 4 collèges, équilibrés en nombre de voix, comme le prévoit l'article L.221-3 du code de l'environnement :

- les représentants de l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- les industriels,
- les associations de défense de l'environnement, des associations agréées de consommateurs et les personnes qualifiées.

ATMO Auvergne Rhône-Alpes réunit plus de 250 membres répartis au sein de 6 comités territoriaux bénéficiant chacun d'un référent assurant son animation et coordonnés par un Directeur territorial. Ils constituent les lieux de concertation, d'élaboration des programmes et de communication au plus proche des préoccupations des acteurs du territoire. Ses membres assurent ainsi un lien fort sur le territoire et une remontée des besoins et attentes locales.

De par sa compétence en matière de qualité de l'air, Saint-Etienne Métropole est membre de l'Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, et représentée par Madame Sylvie Fayolle, en tant que Présidente du Comité Territorial de la Loire.

II. Le programme d'actions d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes en 2023, sur le territoire de Saint-Étienne Métropole

L'activité d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes en 2023 s'organisera, conformément à la vision stratégique du nouveau projet associatif 2022-2025, autour de 5 missions :

- mission réglementaire, assurer les missions attendues dans le cadre de l'Arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant notamment en ce qui concerne la mesure des polluants atmosphériques réglementés, la réalisation d'un inventaire régional spatialisé des émissions polluantes, l'information des services d'Etat en situation de « pic de pollution », la communication auprès des parties prenantes et du grand public, l'évaluation des Plan de Protection de l'Atmosphère. Il s'agit également de pouvoir anticiper les futures réglementations en la matière ;

- animation territoriale, via la création d'un centre de ressources régional d'informations de référence sur la qualité de l'air, la mise en place de formations et de sensibilisation sur les sujets de la qualité de l'air ;
- ingénierie territoriale pour offrir une expertise intégrée Air Climat Energie aux acteurs du territoire pour relever le défi de la transition écologique dans un contexte de multiplication des exigences réglementaires et sociétales ;
- recherche et développement, pour faire le lien Air – Energie – Climat – Santé – Biodiversité, intégrer les nouvelles technologies et orienter les projets sur des problématiques spécifiques de territoires ;
- supports et systèmes d'information pour s'adapter à des missions techniques demandant de gérer de grosses volumétries de données, respecter les données de nos membres et utilisateurs des plateformes, assurer l'obligation d'ouverture de donnée en open data et la demande de service d'applications numérique (site internet, plateforme interactives, application smartphone, délivrance d'API).

Dans le cadre du programme d'ingénierie territoriale :

- accompagnement dans la construction et l'évaluation du nouveau Plan de Mobilité (PDM) :
 - Etape 1 : apport des éléments nécessaires au diagnostic qualité de l'air sur le territoire afin de bien cerner les enjeux entre mobilité et qualité de l'air à l'échelle de Saint-Etienne Métropole ;
 - Etape 2 : actualisation des calculs d'émissions routières au regard de la mise à jour majeure du modèle « trafic » suite à la réalisation de l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) ;
 - Etape 3 : évaluation des gains en émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effets de serre du scénario PDM (5 itérations possibles) ;
 - Etape 4 : modélisation du scénario retenu pour traduire les gains en émissions en termes de concentrations en polluants dans l'air et d'exposition de la population de la métropole stéphanoise ;

Le rendu final est attendu au 2^{ème} trimestre 2024.

Le montant de la cotisation annuelle demandée en 2023 est basé sur un calcul au nombre d'habitants. Le ratio par habitants, stable depuis 11 ans, est augmenté pour cette année de 2,3 %, approuvé par l'assemblée générale, conduisant à un montant de 154 122 € pour Saint-Etienne Métropole (contre 150 595 € appelés en 2022).

Afin d'accompagner le développement de ce programme d'activités, Saint-Etienne Métropole propose de contribuer pour 2023 au fonctionnement de l'Association à hauteur de 179 722 € décomposés comme suit :

- 154 122 € de cotisation versée pour l'adhésion annuelle à l'association,
- 25 600 € de subvention affectée à l'accompagnement dans la construction et l'évaluation du nouveau Plan de Mobilité de la Métropole.

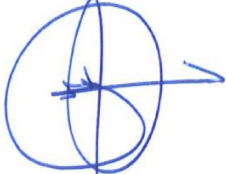
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement de 154 122 euros de cotisation à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 ;**

- autorise le versement d'une subvention à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 25 600 euros en 2023 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat ;
- la dépense correspondante sera imputée à hauteur de 25 600 € sur le budget annexe des transports et mobilité, article 2031, destination 2014-PDM-117 et à hauteur de 154 122 € sur la ligne DDUR6281 COTCDVIE du budget de l'exercice 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD